









## En bref

### Petit rappel historique

1848 : la durée maximale du travail en usine est fixée à 12 h par jour, soit 84 h par semaine.

1900 : elle passe à 10 h par jour, soit 70 h par semaine.

1906 : un jour de repos hebdomadaire, la semaine de travail est limitée à 60 h.

1919 : 8 h par jour, 48 h par semaine.

1936 : semaine de 40 h plus 2 semaines de congés payés.

1956 : troisième semaine de congés payés.

1963 : quatrième semaine de congés payés.

1982 : semaine de 39 h et cinquième semaine de congés payés.

1998-1999 : lois incitatives sur les 35 h, mais est-ce vraiment la même histoire ?

### Le temps des femmes

Le taux d'activité des femmes progresse : 41,7 % en 1980, 47,6 % en 1998. Mais 84 % de 3 700 000 emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. La moitié des temps partiels souhaitent travailler davantage. Les tâches ménagères restent très inégalement partagées : entre 1986 et 1999, le temps quotidien « ménager » des hommes a augmenté de 17 mn : soit 78 secondes par an (sur 463 mn de temps ménager quotidien global)...

### Une brochure utile

Les 35 heures vont être l'actualité de nombreuses équipes syndicales dans les semaines et mois à venir. La loi ne nous convient pas, mais il au moins nécessaire d'en connaître le contenu, les pièges à éviter, les interprétations possibles... L'Union syndicale-G10 « Solidaires » met à la disposition de ses équipes une brochure qui peut être utile pour mener les négociations, et les actions avec les salariés. Elle est disponible auprès de vos syndicats.

# 35 h Etat d

Les 35 heures sont désormais la référence légale en matière de temps de travail. Est-ce vraiment « la révolution des 35 heures » comme le proclamait Le Monde, au lendemain du vote de la loi ? Ce qui devait être une immense conquête sociale est aujourd'hui souvent vécu avec de l'appréhension par les salariés. Actuellement, 2400000 salariés sont concernés par les accords déjà conclus (dont 600000 dans les entreprises publiques concernées par la loi Aubry), alors que le champ d'application concerne 12 millions de salariés, sans compter les 5 millions de fonctionnaires qui font l'objet de négociations spécifiques.

L'Union syndicale-G10 « Solidaires » était favorable à une loi cadre, mais le contenu de celle-ci ne correspond pas à nos exigences. Plusieurs points essentiels dans la loi sont contradictoires avec les deux objectifs de la RTT : les créations d'emplois et l'amélioration des conditions de travail. L'Union syndicale-G10 « Solidaires » a la volonté d'occuper ce terrain pour ne pas laisser dévoyer davantage cette revendication par le patronat. Nous avons choisi aujourd'hui de donner dans ce journal un éclairage sur l'application concrète de ces 35 heures dans quelques secteurs : pour montrer et démontrer concrètement l'application sur le terrain d'une loi qui reste pour nous porteuse de dégradation des conditions de travail et d'augmentation de la flexibilité.

### La Poste

La surcharge de travail a été l'élément déclencheur d'une vague de grèves reflétant le ras le bol. La mise en place des 35 heures est venue en rajouter. L'accord du 17 février 1999 (signé par FO, CFDT, CFTC et CGC : moins de 50 % du personnel), ne prévoit aucune création d'emplois correspondante, engendre une dégradation des conditions de travail et un allongement des amplitudes horaires. Cet accord se décline localement, bureau par bureau. Les négociations coïncident. Voulant rogner sur tout, la Direction générale a recalculé avec de nouveaux ratios le temps de travail des facteurs. Comme par hasard, ces calculs ont fait apparaître que les facteurs ne faisaient pas leurs 39 heures C'est le prétexte pour ne pas lâcher d'emplois équivalents aux 35 heures dans les négociations locales, voire même parfois d'en supprimer lors des réorganisations liées à la RTT!

### Air France

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, les 35 heures sont appliquées suite à un accord global signé par CFDT, FO et CGC. SUD-Aérien et le SNMSAC ne l'ont pas signé. Il introduit plus de flexibilité. Pour faire passer l'accord, on a eu droit à un effet d'annonce alléchant : 4000 créations d'emplois sur trois ans. Mais ces créations sont moins liées aux 35 heures qu'à une augmentation de plus de 10% de l'activité.

Formellement il n'y a pas d'annualisation du temps de tra-

vail, la direction utilise à fond toutes les ficelles de la loi Aubry :

- réduction du temps de travail sous forme de jours mobiles, à moitié au choix de la direction et avec des périodes interdites;
- remises en cause du calcul du temps de travail (pauses et temps de repos sortis du temps de travail effectif);

- introduction là où cela n'existait pas du travail du samedi ou du travail en 2x8; création de mini-vacances de 6 heures; grilles avec de nouvelles possibilités de déprogrammation;
- utilisation des aides de la loi Aubry avec effet d'aubaine pour la création d'emplois essentiellement centrés sur les secteurs liés à l'exploitation;

- mise en place de nouveaux horaires intensifiant le travail avec disparition de certaines primes;
- instauration du forfait annuel en jours pour un grand nombre de cadres.

Plusieurs luttes locales ont eu lieu notamment sur les changements d'horaires depuis no-

vembre et ce n'est pas fini!

### Thomson

Les négociations au niveau de la métallurgie viennent de se conclure. Deux textes sont soumis à la signature : un avenant à l'accord national du 28 juillet 1998 sur l'organisation du temps de travail dans la métallurgie, un accord portant révision provisoire des classifications. Ce dernier accord modifie de façon considérable les négociations en cours dans ce secteur.

Le patronat décide d'étendre le statut cadre à de nombreux salariés, (relevant actuellement plus du statut de technicien). Concrètement : pour bénéficier du statut cadre, il faudra avoir de l'autonomie, bénéficier d'horaires individualisés ou variables et décider de signer une convention de forfait avec sa direction (en heures ou en jours selon le niveau). La contrepartie est l'augmentation affichée de près de 15 % du minimum garanti. Cela ne veut pas dire 15 % d'augmentation du salaire de base car les

salaires moyens de Thomson CSF-Delexis sont supérieurs à un minimum garanti.

L'objectif est bien de faire passer une partie importante de salariés sous ce nouveau statut d'« cadre » : ainsi, plus besoin d'embaucher pour les 35 heures puisque le forfait remplacera la référence journalière ou hebdomadaire. Il s'agit d'un vrai marché de dupes. Un tel accord est à l'opposé de la réduction des temps de travail. Il conduirait, s'il était généralisé, à maintenir des horaires supérieurs aux 35 heures et à empêcher les embauches nécessaires.

La coordination métallurgie industrie de l'Union syndicale G10 « Solidaires » (Supper, Tra d'Union, SUD...) dénonce ces accords.

### France Télécom

Un accord a été signé le 2 février 2000 par FO, CFTC et CGC représentant ensemble moins de 20% du personnel. Cet accord intervient après un an de négociations perturbées par trois grèves massives ; la dernière, le 14 décembre, à plus de 50 %, avait été appelée par tous les syndicats. C'est donc un texte repoussé par la grande majorité du personnel que les signataires ont pris la responsabilité d'avaliser. SUD-P n'a pas signé cet accord qui entraîne des suppressions massives d'emplois (18 000 entre 1999 et 2002), introduit l'annualisation et la modulation du temps de travail. Il aggravera la flexibilité et empêchera la grande majorité du personnel de passer effectivement à 35 heures. Cet accord abandonne la référence hebdomadaire du travail au profit d'une référence annuelle. Le nombre de jours d'

## Dans la Fonction publique

Le gouvernement a refusé que les administrations soient concernées par la loi sur les 35 heures. La nouvelle durée légale ne les concerne donc pas pour l'instant. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Un accord cadre a été soumis aux organisations syndicales (à noter syndicale-G10 « Solidaires » a été exclue de ces négociations). Ce texte sera ensuite discuté avec les trois fonctions publiques (état, hospitalière et collectivités territoriales) ministère.

Le gouvernement reste sur l'idée que les 35 heures dans les fonctions publiques ne créent pas d'emplois. C'est, même avec un discours plus prudent, la politique de gel des emplois publics. Pourtant, la réduction du temps de travail dans les fonctions publiques devrait être là aussi un outil dans la lutte contre le chômage en créant des emplois publics utiles à des services publics de qualité et de proximité pour tous les citoyens. Ce texte est intitulé : « Aménagement et réduction du temps de travail ». Le risque est que les 35 heures soient l'aubaine pour revoir l'organisation du temps de travail et bénéficier d'avantage de flexibilité, pour rendre « normaux » des horaires de travail (samedi, dimanche) considérés jusqu'à présent comme atypiques et donnant droit à des compensations. Si la référence aux 35 heures hebdomadaires est claire, elle est complétée par une référence à une durée annuelle de 1 600 heures, qui permet toutes les interprétations en matière d'annualisation du temps de travail.

Alors que des luttes importantes se mènent dans différents secteurs publics, hôpital, éducation nationale, finances, il est clair que la question de l'emploi public est au cœur

# es lieux

## Collectivités territoriales Haute-Garonne

Le président du Conseil général, PS, a engagé fin 98 une négociation pour les 35 heures. Une intersyndicale (SUD, FO, CGT, CFDT) a permis une sensibilisation et une mobilisation du personnel. SUD a eu comme ligne de conduite de préserver ce cadre unitaire et d'informer régulièrement les salariés, régulièrement réunis en assemblées générales, pour qu'ils contrôlent les discussions. Les négociations se sont conclues par un accord exemplaire au niveau de l'emploi, signé notamment par SUD : 11,43 % d'embauches. Les acquis locaux de congés et rémunérations (primes) ont été préservés voire augmentés pour des agents dont les 35 heures ne pouvaient se traduire en durée hebdomadaire, les assistantes maternelles en particulier. Cet accord, voté par Lionel Jospin, conseiller général de Cintegabelle devrait l'inspirer pour de vraies négociations dans la Fonction publique !

Dans le département, certains élus PS ont choisi de négocier le passage aux 35 heures. C'est le cas du Conseil régional Midi-Pyrénées et de quelques communes de la couronne toulousaine. Il en découle des accords « acceptables », mais aussi des mises en places peu négociées où les créations d'emploi affichées correspondent autant à l'évolution démographique qu'à la RTT. Les collectivités dirigées par la droite se font un malin plaisir à subordonner toute discussion à la parution d'un texte de cadrage national tout en préparant idéologiquement le deuil de l'emploi public. La situation la plus difficile se rencontrant dans les centres communaux d'action sociale dont les dépenses sont contrôlées par Martine Aubry, ministre de la sécurité sociale qui

s  
reportée au  
que l'Union  
décliné sur  
) et par  
doivent pas  
suite d'une  
s les  
créant des  
citoyens.  
est grand  
introduire  
voirées...)  
référence à  
e  
ux,  
entre de ces

conflits. Le gouvernement, en obtenant la signature de certaines organisations, ima  
doute que cela lui suffira pour acheter la paix sociale des fonctionnaires. Les luttes  
doivent préfigurer d'autres mobilisations à venir pour imposer une réduction du tem  
travail qui ne soit pas une arnaque !

gine sans  
actuelles  
mps de

refuse de discuter de l'application  
de la loi de Martine Aubry,  
ministre du (non) travail...

# lieux

congés supplémentaires est de 11 jours sur une base de 38 heures (un passage effectif à 35 heures donnait 19 jours). Il banalise le travail le samedi et en fin de journée : l'ouverture normale des services est dorénavant fixée du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures. Cet accord introduit le

forfait-jours pour la grande majorité des cadres

France Télécom est une entreprise prospère. Intervenant sur un marché porteur en pleine croissance, France Télécom a fait 15 milliards de bénéfices en 1998. France Télécom est une entreprise publique. Comment le gouvernement peut-il accepter que la réduction du temps de travail s'y accompagne de milliers de suppressions d'emplois ? Cette hypocrisie ruine la crédibilité du discours gouvernemental sur l'emploi.

## A la SNCF

L'accord 35 heures, signé par CGT, CFDT et le SNCS (cadres supérieurs) en juin 1999, après un simulacre<sup>1</sup> de consultation des salariés, est en application depuis janvier 2000. SUD-Rail avait refusé de cautionner cet accord : flexibilité accrue, généralisation du temps partiel imposé, gel des salaires pendant 3 ans et créations d'emplois en nombre insuffisant

La phase de « concertation »... phase réservée à ceux qui sont devenus très officiellement les partenaires privilégiés de la direction pour appliquer cet accord dans les établissements, a été riche d'enseignements. Ainsi, on a vu des délégués CGT et CFDT vanter aux salariés les organisations du travail mises en place par la direction. Le ministre Gaysot et le PDG Gallois pouvaient afficher leur satisfaction : le dialogue social à la SNCF était renoué ! Mais c'est également pendant cette période que des syndicalistes d'organisations signataires ont manifesté leur opposition en refusant de rentrer dans ce jeu de division des salariés et de cogestion avec les patrons. Certains d'entre eux ont rejoint SUD Rail.

Les difficultés d'application de l'accord RTT dans les établissements, l'éclatement de l'entreprise par activités préparant la privatisation de pans entiers de la SNCF, l'annonce de la fermeture pure et simple du Sernam, le budget 2000 qui prévoit de nouvelle baisse d'emplois à statut, le refus d'intégrer les emplois jeunes... : toutes ces questions devraient permettre aux cheminots de reprendre la parole !

<sup>1</sup> Simulacre notamment par la forme de la consultation : seuls les syndicats signataires avaient possibilité de participer à la campagne sur la consultation...

## Collectivités territoriales Haute-Garonne

Le président du Conseil général, PS, a engagé fin 98 une négociation pour les 35 heures. Une intersyndicale (SUD, FO, CGT, CFDT) a permis une sensibilisation et une mobilisation du personnel. SUD a eu comme ligne de conduite de préserver ce cadre unitaire et d'informer régulièrement les salariés, régulièrement réunis en assemblées générales, pour qu'ils contrôlent les discussions. Les négociations se sont conclues par un accord exemplaire au niveau de l'emploi, signé notamment par SUD : 11,43 % d'embauches. Les acquis locaux de congés et rémunérations (primes) ont été préservés voire augmentés pour des agents dont les 35 heures ne pouvaient se traduire en durée hebdomadaire, les assistantes maternelles en particulier. Cet accord, voté par Lionel Jospin, conseiller général de Cintegabelle devrait l'inspirer pour de vraies négociations dans la Fonction publique !

Dans le département, certains élus PS ont choisi de négocier le passage aux 35 heures. C'est le cas du Conseil régional Midi-Pyrénées et de quelques communes de la couronne toulousaine. Il en découle des accords « acceptables », mais aussi des mises en places peu négociées où les créations d'emploi affichées correspondent autant à l'évolution démographique qu'à la RTT. Les collectivités dirigées par la droite se font un malin plaisir à subordonner toute discussion à la parution d'un texte de cadrage national tout en préparant idéologiquement le deuil de l'emploi public. La situation la plus difficile se rencontrant dans les centres communaux d'action sociale dont les dépenses sont contrôlées par Martine Aubry, ministre de la sécurité sociale qui

## Parole à

### Syndicat unifié Caisses d'Épargne

# Une force de proposition de contestation et d'action

## un syndicalisme unitaire

Le Syndicat Unifié du personnel du réseau des Caisses d'Épargne (SU) fait partie des syndicats fondateurs du Groupe des 10 en 1981. Ce réseau compte aujourd'hui près de 40 000 salarié(e)s.

Créé après la Libération, il a refusé la division syndicale et la scission CGT-FO de 1947. Depuis, et malgré la présence de toutes les confédérations, il reste la première organisation des salariés du réseau, recueillant près de 40 % des voix lors des dernières élections nationales en 1998.

Le SU a toujours été l'un des principaux acteurs de l'histoire sociale et économique des Caisses d'Épargne, tant dans l'élaboration du Statut du personnel, plus protecteur que les conventions collectives, que par son implication dans les réformes de démocratisation et de reconfiguration du groupe en 1983 et 1991.

Dernièrement, il s'est opposé à la volonté des différentes majorités politiques de banaliser les Caisses d'épargne : rapport Lambert en 1996 sous la droite, rapport Douyère - devenu projet de loi - en 1998 sous la gauche.

Le SU a fortement contribué à la mobilisation du personnel (manifestation de 5000 salariés à Paris en juin 1998, grèves nationales en décembre 1998 et en mars 1999) ainsi qu'à la sensibilisation des clients et des élus locaux (pétitions, colloques, communiqués de presse...). Malgré cela, à l'Assemblée nationale, le débat a tourné court, sous l'impulsion du Ministre des Finances, obnubilé par l'objectif de capter quelques dizaines de milliards.

### Une réforme dans l'air du temps

C'est donc le gouvernement de la « Gauche plurielle » qui a fait adopter le 25 juin 1999 un texte transformant les Caisses d'épargne en banque coopérative. Cette réforme se caractérise par une grande ambiguïté quand à l'objet social des Caisses

diverses sensibilités de la majorité (épargne populaire, logement social, emploi, formation, lutte contre l'exclusion bancaire, environnement...), les moyens de les financer, donc de les mettre en œuvre sont très hypothétiques : à la déposition d'une partie des fonds propres des Caisses d'épargne viennent s'ajouter les obligations de mises en réserve et la rémunération des parts sociales.

Ainsi, de graves menaces planent sur le fonctionnement et les équilibres futurs du groupe, dont les conséquences pourraient toucher les clients et les salariés : fermetures d'agences, remise en cause d'acquis sociaux...

### Le paritarisme remis en cause

Dans le volet social de la réforme, les députés de la « Gauche plurielle », en contradiction avec les positions affichées par leurs partis, ont mis à bas la règle majoritaire de conclusion des accords sociaux dans le groupe, ne laissant aux syndicats majoritaires qu'un droit d'opposition.

### Les retraites attaquées

Pire encore, la loi a imposé l'intégration des salariés aux régimes interprofessionnels de retraites complémentaires, confortant ainsi la position des employeurs qui avaient dénoncé les accords retraites et celle des confédérations qui siègent dans les commis-

de l'âge de départ pour les salariés abattements plus forts, rendements plus faibles des nouveaux régimes...

C'est dans ce contexte très contraignant que les négociations reprenaient en septembre 99. Encore une fois, le SU et l'intersyndicale, ont mobilisé et appelé à une nouvelle grève nationale le 28 octobre, suivie massivement cette mobilisation a pu faire bouger les positions patronales. Un accord a été conclu le 18 novembre. Le dispositif obtenu préserve des droits largement supérieurs à ceux servis dans la profession bancaire :

- maintien de l'intégralité de droits à retraites acquis par chaque salarié au 31-12-1999,

- maintien des possibilités de départ anticipé pour les salariés proches des conditions actuelles,

- mise en place d'un régime complémentaire spécifique qui ajouté aux régimes ARRCO/AGIRC offre un niveau de pension analogue à celui précédemment servi

Ce dossier était annoncé comme un test par rapport à la remise en cause des régimes spécifiques de retraites. Le gouvernement est passé en force pour le Caisses d'épargne : que cela serve de (mauvais) exemple pour l'empêcher de récidiver dans d'autres secteurs actuellement dans la collision !



refuse de discuter de l'application  
de la loi de Martine Aubry,  
ministre du (non) travail...

d'épargne à l'avenir. En effet, si  
les missions d'intérêt général sont  
affichées pour répondre aux

sions paritaires ARRCO/AGIRC.  
Cette intégration avait comme  
conséquences immédiates : recul



# En 2 mots

## En 2 mots

### France : 31°

La France est la 4<sup>e</sup> puissance économique au niveau mondial, mais seulement au 31<sup>e</sup> rang en ce qui concerne la participation des femmes dans la société !

C'est ce qui ressort du rapport mondial sur le développement humain. L'indicateur est établi en tenant compte des critères suivants: pourcentage de femmes parlementaires, de femmes membres de l'encadrement supérieur et des postes de direction et la part des femmes dans les revenus du travail. Quand on vous dit qu'il est urgent que cela change ici aussi.

### Devinette

Qui a déclaré récemment : *"Un exemple dramatique: les syndicats de la direction générale des Impôts! Enfin, on a un Ministre et un directeur qui veulent moderniser ce secteur; Et ce disent les syndicats: "Nous, on ne veut pas bouger." Et ce n'est pas l'emploi des fonctionnaires qui est en cause, c'est leur tranquillité. Là, il y a un noyau dur du corporatisme, il faut leur entrer dans le chou."* (Journal *La Montagne* du 30-01-2000)...

Il s'agit d'Edmond Maire. Il paraît que ce Monsieur a été secrétaire général d'une grande confédération démocratique du travail dans une autre vie! Les personnels des Finances en lutte actuellement apprécieront...

### Avantages acquis

Un article d'*Alternatives économiques* de février rappelle opportunément que la "City" de Londres fait pression pour que le gouvernement britannique refuse tout projet de taxation des activités financières en Europe et refuse toute mesure d'harmonisation fiscale européenne qui risque d'affaiblir la City. Les conséquences sont connues: partout le capital et les revenus financiers sont sous imposés. A bas les avantages acquis des financiers de Londres... et d'ailleurs!

### A voir :

#### Nadia et les hippopotames

(Dominique Cabrera)

Décembre 95 : un mouvement social qui remet en cause l'air du temps libéral, devenu irrespirable. C'est la toile de fond de ce film qui retrace la rencontre de Nadia, chômeuse, avec des cheminots. Une rencontre qui parle du plaisir et de la difficulté de vivre, de la résignation et de l'envie de se battre. Ce film sortira en salle le 22 mars.

Une version courte d'une heure passera sur Arte en mars, sous le titre "Retiens la nuit", dans la série "Gauche-Droite".

### A lire :

#### "Retraites: d'autres propositions".

Une nouvelle note de la Fondation Copernic. Pour montrer que face aux solutions libérales, il est possible de maintenir le système par répartition. Au sommaire : les fausses solutions, bloquer les régressions en cours, les fonds contre la répartition, six propositions pour le financement des retraites, en finir avec le catastrophisme : les retraites, un problème politique. Prix public: 20 F (10F en commandes groupées auprès de l'Union syndicale-G10 Solidaires).

## Un témoignage du Kosovo

Bajram Mustafa est venu à Paris pour quelques jours à l'invitation du Convoi syndical pour les Balkans<sup>1</sup>. Il représente le syndicat des mineurs de Treпча. Il est chargé de rencontrer les syndicats français pour tisser des liens de solidarité. Il s'agit aussi de faire connaître la situation de la région de Mitrovica et du Kosovo.

**B**ajram Mustafa a 45 ans, il vit à Mitrovica, au Kosovo. Il a travaillé à la mine de Treпча de 1978 à 1989. En 1989, il a été licencié de la mine à cause d'une grève qui a duré 8 jours. Il a ensuite travaillé dans une usine de Treпча, puis licencié. En 1990, 170 000 Albanais du Kosovo ont été licenciés par le régime serbe. Entre 1990 et 1999, Bajram Mustafa a été professeur à la faculté des mines de Mitrovica. La guerre est arrivée, il a été expulsé de son immeuble avec sa famille (le 29 mars). Jusqu'au 16 avril, il a vécu dans la maison de sa sœur. Nous avons recueilli son témoignage en direct.

La situation syndicale Durant ces 10 dernières années, les travailleurs, dans leur grande majorité ont été sans travail. La raison étant que le régime serbe n'autorisait pas les Albanais à travailler. A cause de cela, les travailleurs ont eu de mauvaises conditions de vie. Tout cela a fait que les syndicats se sont organisés pour réagir. Maintenant, l'activité du syndicat est de

### A voir : Charbons ardents

(Jean Michel Carré) 1994 : les mineurs britanniques sont vaincus par le libéralisme tatcherien. Mais la résistance ouvrière n'est pas complètement anéantie : à Tower Colliery, au pays de Galles, ils rachètent leur mine et en font une coopérative. Et elle vit toujours ! Ce film retrace la révolte, la dignité des mineurs mais aussi leur recherche de démocratie et leur volonté d'imaginer d'autres rapports sociaux. En salle actuellement.

rassembler les travailleurs et de les préparer à reprendre le travail. Il est important aussi de nouer des contacts à travers l'Europe et de demander une solidarité active et un soutien aux syndicats européens car nous avons des problèmes pour pouvoir retravailler à la mine et dans les usines. A Treпча par exemple, il y a des problèmes avec la MINUK (mission internationale des nations unies au Kosovo) et la KFOR. Le problème est que les propriétaires des complexes industriels de Treпча n'étant pas identifiés aux yeux des autorités, la MINUK n'autorise pas les Kosovars à retravailler. Après de nombreuses protestations et manifestations, il y a eu des signes d'apaisement et un accord. Des mineurs et des ingénieurs ont inspecté la mine pour que le travail puisse recommencer et redémarrer la production. Cette inspection a commencé le 22 décembre, elle continue à ce jour. Les ingénieurs ont établi un plan pour recommencer la production début mars. Malgré cela, la situation générale des travailleurs kosovars est très difficile, l'économie n'ayant pas redémarré. La plus grande partie des syndicats et des mineurs a besoin d'aide. Pour donner un exemple, les 200 mineurs de Treпча qui ont fait l'inspection l'ont fait avec leur propre matériel (casques, lampes, tenues de travail) il n'y a pas de nourriture.

La solidarité indispensable

Aujourd'hui la priorité c'est d'avoir une assurance de tranquillité pour le plus grand nombre, les kosovars ayant beaucoup perdu à cause des forces spéciales et des paramilitaires serbes, dans l'immobilier notamment. Il y a beaucoup d'associations qui aujourd'hui au Kosovo nous aident, c'est encore trop

riture, matériel hospitalier). On aimerait que nos camarades en France nous envoient ce qu'il est possible d'envoyer. Notre syndicat distribuerait cette aide sous sa responsabilité.

Nous attendons de nos amis qu'ils soutiennent le retour des ouvriers Kosovars dans leurs usines; ils veulent travailler, avoir des salaires et ne pas vivre au crochet de la communauté internationale. Avec l'aide, on peut vivre un mois, une année, pas une vie.

1. Association à laquelle participent divers syndicats : CGT Onic, SUD Education, SUD Ptt, CNT...

Pour tout contact :

SUD Ptt - TMT: 0144621235.

Organisations nationales membres de l'Union syndicale/Groupe des 10

SNABF : Syndicat national autonome de la Banque de France

Tel. : 01 42 92 40 25

SNAPCC : Syndicat national autonome des personnels des chambres de commerce - Tel. : 01 42 01 07 23

SNU : Syndicat national des journalistes

Tel. : 01 42 36 84 23

SNMSAC : Syndicat national des mécaniciens au sol de l'aviation civile - Tel. : 01 48 53 62 50

SNUCCRF : Syndicat national unitaire de la concurrence, consommation, répression des fraudes

Tel. : 01 43 56 13 30

SNUDDI : Syndicat national unitaire des douanes et droits indirects

Tel. : 01 44 64 64 18

SNUI : Syndicat national unifié des impôts - Tel. : 01 44 64 64 44

SU : Syndicat unifié des Caisses d'épargne

Tel. : 06 07 15 91 47

et 06 07 30 54 67

SUD-Aérien - Tel. : 01 41 75 20 85

SUD-ANPE - Tel. : 05 62 11 51 15

SUD-CAM Solidaires-Unitaires-Démocratiques Crédit Agricole-Mutuel

Tel. : 04 90 87 03 97

SUD-Collectivités territoriales

Tel. : 05 62 48 51 41

et 03 87 37 58 48

SUD-CRC Santé-sociaux :

Coordonner-rassembler-construire

Tel. : 01 40 33 85 00

SUD-Culture : Tel. : 01 40 20 57 06

SUD-Education : Tel. : 01 43 56 98 28

SUD Chimie/Pharmacie :

Tel. : 01 69 04 71 09

SUD Energie : 01 47 65 36 32

SUD-PTT : Solidaires-Unitaires-Démocratiques La Poste et France Télécom

Tel. : 01 44 62 12 00

SUD-Rail : Tel. : 01 42 43 35 75

SUD-Rural : Ministère de l'Agriculture

Tel. : 05 61 02 15 31

SUD-Travail : Ministère du Travail

DRTEF 66 rue de la Mouzaia

75019 Paris

SUPPER : Syndicat unitaire pluraliste du personnel (métallurgie)

Tel. : 01 34 59 77 73

SU au Trésor - Solidaire-Unitaire au Trésor : Tel. : 01 43 56 31 41

USPNT : Union syndicale du personnel navigant technique

Tel. : 01 45 60 03 99

Expressions solidaires  
Journal édité par l'Union  
syndicale - G10 « Solidaires »  
Rédaction : 80, 82 rue  
de Montreuil - 75011 Paris  
Tel : 01 43 73 91 94  
Fax : 01 43 73 91 95  
Directrice de publication :  
Annick Coupé  
Commission paritaire et ISSN :  
en cours  
Dépôt légal : à parution



peu au vu de la demande. En-  
core une fois, toute aide est la  
bienvenue (vêtements, nour-

Imprimerie : Rotographie  
à Montreuil-sous-Bois (93)

